

Publications des départements et des offices de la Confédération

Initiative populaire fédérale «Contre de nouveaux avions de combat»

Aboutissement

La Chancellerie fédérale suisse,

vu les art. 68, 69, 71 et 72 de la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques¹,

vu le rapport de la Section des droits politiques de la Chancellerie fédérale sur la vérification des listes de signatures déposées le 8 juin 2009 à l'appui de l'initiative populaire fédérale «Contre de nouveaux avions de combat»²,

décide:

1. Présentée sous la forme d'un projet rédigé, l'initiative populaire fédérale «Contre de nouveaux avions de combat» a abouti, les 100 000 signatures valables exigées par l'art. 139, al. 1, de la Constitution ayant été recueillies.
2. Sur 108 071 signatures déposées, 107 787 sont valables.
3. La présente décision sera publiée dans la Feuille fédérale et communiquée au comité d'initiative, Bündnis gegen neue Kampfflugzeuge, Case postale, 8031 Zurich.

23 juin 2009

Chancellerie fédérale suisse:

La chancelière de la Confédération, Corina Casanova

¹ RS 161.1

² FF 2008 4529

**Initiative populaire fédérale
«Contre de nouveaux avions de combat»**

Signatures par canton

Cantons	Signatures	
	valables	non valables
Zurich	27 728	19
Berne	23 911	45
Lucerne	5 033	0
Uri	115	0
Schwyz	518	0
Obwald	174	0
Nidwald	248	1
Glaris	164	2
Zoug	1 382	1
Fribourg	2 618	11
Soleure	1 900	1
Bâle-Ville	3 653	0
Bâle-Campagne	2 856	21
Schaffhouse	508	2
Appenzell Rhodes-Ext.	603	1
Appenzell Rhodes-Int.	71	0
Saint-Gall	4 690	2
Grisons	1 082	5
Argovie	3 782	15
Thurgovie	1 469	3
Tessin	3 041	16
Vaud	7 861	22
Valais	2 363	17
Neuchâtel	2 436	6
Genève	8 444	92
Jura	1 137	2
Suisse	107 787	284